

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
22 septembre 2015
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région**I. Introduction**

1. Établi en application de la résolution 2211 (2015), par laquelle le Conseil de sécurité m'a prié de lui faire rapport sur le respect des engagements pris dans l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région¹, le présent rapport rend compte de l'évolution de la situation depuis mon rapport du 13 mars 2015 (S/2015/173) ainsi que des faits nouveaux intervenus sur le plan de la paix et de la sécurité dans l'est de la République démocratique du Congo et la région des Grands Lacs jusqu'au 15 septembre 2015.

II. Faits nouveaux**A. Situation politique et conditions de sécurité**

2. Au cours de la période considérée, en dépit des progrès relatifs décrits dans la section III du présent rapport, l'application de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération a continué de se heurter à un certain nombre d'obstacles, notamment la présence continue de groupes armés dans l'est de la République démocratique du Congo, en particulier les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR), les Forces démocratiques alliées, les Forces de résistance patriotiques de l'Ituri et d'autres groupes armés, ainsi que la lenteur des progrès réalisés dans la mise en œuvre des Déclarations de Nairobi issues du Dialogue de Kampala entre le Gouvernement de la République démocratique du Congo et les

¹ Dans le présent contexte, le terme « région » recouvre les États signataires de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, à savoir l'Afrique du Sud, l'Angola, le Burundi, le Congo, Kenya, l'Ouganda, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, la République-Unie de Tanzanie, le Rwanda, le Soudan, le Soudan du Sud et la Zambie. En outre, quatre organisations intergouvernementales sont garantes de l'Accord-cadre : la Communauté de développement de l'Afrique australe, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine. Pour de plus amples informations, voir S/2013/119 et S/2013/131 (annexe).



rebelles de l'ancien Mouvement du 23 mars (M23). La crise au Burundi a aussi fortement pesé sur la situation politique et les conditions de sécurité dans la région.

3. Des groupes armés illégaux sont restés en activité dans certaines régions de l'est du pays, comme je l'ai indiqué dans mon rapport sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) (S/2015/486). Afin de neutraliser ces forces négatives, les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) ont mené des opérations militaires contre les Forces démocratiques alliées et les Forces de résistance patriotiques de l'Ituri avec l'appui de la MONUSCO, qui ont considérablement amoindri l'efficacité opérationnelle des groupes ciblés.

4. Dans la province Orientale par exemple, après l'échec des tentatives faites par le Gouvernement de la République démocratique du Congo pour faciliter le désarmement volontaire des combattants des Forces de résistance patriotiques de l'Ituri en mai, les FARDC et la MONUSCO sont intervenues militairement contre ce groupe le 3 juin. Au 18 août, 44 éléments des Forces de résistance patriotiques de l'Ituri avaient été tués, 56 blessés et 129 s'étaient rendus ou avaient été capturés, dont 16 commandants. Quelques progrès relatifs ont également été obtenus dans le cadre des opérations conjointes menées par les FARDC et la MONUSCO contre les Forces démocratiques alliées, mais le groupe rebelle constitue toujours une grave menace pour les populations civiles dans la région de Beni (Nord-Kivu), malgré l'arrestation de son dirigeant, Jamil Mukulu, en République-Unie de Tanzanie le 20 avril.

5. Les FARDC ont également mené des opérations militaires contre les FDLR. Lors de la réunion du Comité d'appui technique de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération qui s'est tenue à Nairobi le 22 juillet, la délégation de la République démocratique du Congo a signalé que, sur les 1 200 combattants des FDLR qui seraient actifs dans l'est du pays, 338 s'étaient rendus et se trouvaient dans le camp de transit de Bahuma à Kisangani, et 430 autres combattants avaient été désarmés de force, tués ou capturés, y compris un combattant de haut rang, ce qui porte le nombre total de combattants des FDLR neutralisés à 768. La délégation du Gouvernement a estimé que 432 combattants des FDLR étaient toujours actifs dans l'est de la République démocratique du Congo. L'Organisation des Nations Unies doit encore vérifier ces chiffres, car la MONUSCO n'a pas participé aux opérations des FARDC contre les FDLR. La reprise de la coopération militaire contre les FDLR entre les FARDC et la brigade d'intervention de la MONUSCO est restée subordonnée au dialogue stratégique entre le Gouvernement et la Mission, lequel s'est poursuivi au cours de la période considérée dans le présent rapport.

6. En ce qui concerne les progrès réalisés dans la mise en œuvre des Déclarations de Nairobi, et notamment le rapatriement des combattants de l'ex-M23 qui se trouvaient en Ouganda et au Rwanda, à la suite d'une visite des représentants du Gouvernement congolais au Rwanda du 20 au 24 avril, 13 des quelque 144 ex-combattants du M23 ayant été amnistiés par le Gouvernement de la République démocratique du Congo ont été rapatriés et 309 ex-combattants du M23 sont restés au Rwanda. La délégation, conduite par le Vice-Ministre de la défense, a également décidé avec les représentants du Rwanda d'une série de mesures pour le transfert des armes et du matériel militaires déposés par les ex-combattants du M23. À cet égard, les deux parties ont décidé qu'un processus de recensement et de vérification des armes serait mené conjointement par des experts militaires de la

République démocratique du Congo et du Rwanda, avec le concours d'experts en armes classiques de l'ONU, aux dates qui seront déterminées par les parties.

7. Le 12 juin, le mécanisme de suivi national de la République démocratique du Congo et le secrétariat de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs ont organisé une réunion à Kinshasa, conformément à la décision prise lors du neuvième Sommet extraordinaire des Chefs d'État et de gouvernement de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs en vue d'accélérer la mise en œuvre des Déclarations de Nairobi. Par la suite, dans le cadre du suivi de la réunion de Kinshasa, le Bureau de mon Envoyé spécial a participé du 3 au 5 août à une série de réunions techniques et de haut niveau entre les responsables congolais et ougandais, organisées par la Conférence à Kampala. La délégation de la République démocratique du Congo était dirigée par le Ministre de la défense, Aimé Ngoy Mukena, qui a également rencontré d'anciens dirigeants du M23 dans le camp de Bihanga (Ouganda). Au cours de la réunion de Kampala, les responsables des deux pays ont convenu de créer une équipe spéciale composée d'experts de la République démocratique du Congo, de l'Ouganda, de la Conférence, de l'ONU, de l'Union africaine et de la Communauté de développement de l'Afrique australe) afin d'élaborer une stratégie globale de rapatriement. La MONUSCO a été priée d'apporter un appui aux ex-combattants. Il a également été convenu que le Gouvernement de la République démocratique du Congo prendrait des mesures concrètes pour garantir aux ex-combattants un retour en toute sécurité dans le pays.

8. En dépit des actions décrites ci-dessus menées par la République démocratique du Congo et l'Ouganda avec l'appui de l'ONU et de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, la mission n'a pas abouti à de nouveaux rapatriements. Les ex-combattants du M23 qui se trouvent dans le camp de Bihanga ont souligné qu'un certain nombre de questions demeuraient en suspens dans la mise en œuvre des Déclarations de Nairobi. Ils ont également déclaré que leurs dirigeants ne leur avaient pas donné de directives claires pour prendre part à ce processus. Jusqu'ici, 198 des 552 ex-combattants du M23 amnistiés par le Gouvernement ont été rapatriés. On estime qu'environ 1 500 ex-combattants du M23 se trouvent toujours en Ouganda. Les anciens dirigeants du mouvement rebelle ont continué de s'opposer au processus de rapatriement en faisant valoir leur inquiétude quant à la sécurité des personnes rapatriées, l'incertitude concernant leur situation future en République démocratique du Congo ainsi que les questions restant en suspens dans la mise en œuvre des Déclarations de Nairobi. Une réunion de même nature et une visite sur le terrain qui devaient avoir lieu les 6 et 7 août au Rwanda ont été reportées à la demande du Gouvernement rwandais. La Conférence devra proposer de nouvelles dates.

9. Au cours de la période considérée, la situation politique et les conditions de sécurité au Burundi ont exigé une attention urgente et immédiate. Comme je l'ai indiqué dans mon rapport sur la Mission électorale des Nations Unies au Burundi (MENUB) présenté le 7 juillet (S/2015/510), le choix du Président en exercice Pierre Nkurunziza comme candidat du parti au pouvoir à l'élection présidentielle, le 25 avril, a été l'élément déclencheur de la crise, qui a causé le déplacement de plus de 185 000 Burundais, mais également plusieurs morts, arrestations et détentions. Hélas, le dialogue politique entre les principaux acteurs burundais, facilité par mon Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs puis par mon Représentant spécial pour l'Afrique centrale, à l'appui de la région et de l'Union africaine, n'a pas tout à fait permis de réduire les tensions et de créer les conditions propices à la tenue

d'élections dans la paix et la transparence. Devant la persistance de l'impasse, les dirigeants des pays de la Communauté d'Afrique de l'Est, réunis en sommet d'urgence le 6 juillet, ont chargé le Président ougandais Yoweri Museveni de faciliter le dialogue entre les parties burundaises.

10. Le 14 juillet, le Président Museveni a effectué une visite de deux jours au Burundi, au cours de laquelle il a enjoint les principaux acteurs de reprendre le dialogue sous l'égide du Ministre de la défense ougandais, Crispus Kiyonga. Les pourparlers tenus sous les auspices de l'Ouganda ont été temporairement suspendus le 19 juillet à la suite d'une consultation de trois jours organisée par Crispus Kiyonga à Bujumbura. Cependant, en dépit des efforts déployés par la région et de mon appel à reporter les scrutins, le Gouvernement burundais a organisé des élections législatives et présidentielles le 29 juin et le 21 juillet, respectivement. Bien que les candidats de l'opposition aient boycotté les élections, leurs noms ont été maintenus sur les bulletins de vote et des électeurs ont voté pour eux. Selon les résultats proclamés par la commission électorale le 25 juillet, le Président Nkurunziza a été réélu avec 69,41 % des suffrages, devant le chef de l'opposition Agathon Rwasa, qui a recueilli 18,99 % des voix.

11. Dans un communiqué publié le 4 mai, le Ministère des affaires étrangères du Rwanda s'est déclaré préoccupé par les informations selon lesquelles des membres des FDLR traversaient la frontière pour se rendre au Burundi. Ces informations ont toutefois été contestées par les autorités burundaises. Par suite, à la demande de la Communauté d'Afrique de l'Est, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs a envoyé des missions d'experts du Mécanisme conjoint de vérification élargi et du centre conjoint de centralisation du renseignement au Burundi du 10 au 15 juillet pour enquêter sur les allégations. Les conclusions de cette enquête n'étaient pas encore connues au moment de la rédaction de ce rapport. Le 12 juillet, des combats auraient éclaté près de la frontière avec le Rwanda entre l'armée burundaise et des soldats ayant déserté la Force de défense nationale du Burundi. Les déserteurs étaient apparemment emmenés par le général Léonard Ngendakumana, un allié du général Godefroid Nyombare, auteur du coup d'État avorté contre le Président Nkurunziza en mai. Une douzaine de rebelles auraient été tués dans les affrontements.

B. Situation humanitaire

12. La situation humanitaire dans la région s'est détériorée au cours des six derniers mois, notamment sous l'effet des crises au Burundi et au Soudan du Sud, où de nombreux civils ont été déplacés. La crise politique au Burundi, en particulier, a eu des conséquences humanitaires sur plusieurs pays de la région, comme le montre l'afflux massif de réfugiés vers le Rwanda, l'Ouganda, la République-Unie de Tanzanie et la République démocratique du Congo, ce qui pose divers problèmes, notamment de sécurité. Le 11 mai, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et le Programme alimentaire mondial, en collaboration avec d'autres partenaires, notamment le Bureau de mon Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs, se sont rencontrés afin de discuter de l'état de préparation interinstitutions dans la région et de mettre en place un plan régional d'assistance aux réfugiés pour répondre à l'afflux de réfugiés burundais au Rwanda, en République-Unie de Tanzanie, en Ouganda et en République démocratique du

Congo. Ce plan, qui a été révisé en août 2015, nécessite un financement de 307 millions de dollars pour gérer l'arrivée possible de quelque 320 000 Burundais dans la région.

13. Le 22 mai à Nairobi, le Bureau de mon Envoyé spécial s'est joint à la Banque mondiale et aux coordonnateurs résidents des Nations Unies pour les affaires humanitaires de neuf pays de la région des Grands Lacs et de la Corne de l'Afrique, notamment les directeurs régionaux de 15 organisations humanitaires et des représentants de la Banque mondiale, afin de débattre des risques humanitaires actuels ou prévus susceptibles de déstabiliser la région et de mettre à rude épreuve les gouvernements et les organisations humanitaires. Les participants ont prié instamment les organisations régionales et les gouvernements de redoubler d'efforts pour mettre fin au conflit et à l'instabilité dans les pays touchés et de débloquent les financements nécessaires aux programmes d'aide humanitaire. Ils ont également exhorté les gouvernements de la région à investir dans le renforcement de la résilience et des capacités, aux niveaux tant régional que national.

14. Peu auparavant, en avril 2015, la Banque mondiale et le HCR ont publié un rapport sur les déplacements forcés de population dans la région des Grands Lacs, qui analysait l'ampleur, les causes et la nature de ces déplacements, principalement en provenance et au sein même du Burundi et de la République du Congo (disponible en anglais à l'adresse suivante : <http://documents.worldbank.org/curated/en/2015/01/24356083/forced-displacement-great-lakes-region>). Ce rapport formule des recommandations sur les mesures que doivent prendre les gouvernements, les institutions régionales, les acteurs politiques nationaux et régionaux et les partenaires du développement, ainsi que sur la façon dont les activités politiques, humanitaires et de développement peuvent agir sur les causes et les facteurs de conflit et de déplacements. Un groupe de travail, réunissant le Bureau de mon Envoyé spécial, l'Organisation internationale pour les migrations, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le HCR et la Banque mondiale, ainsi que des partenaires régionaux tels que l'Union africaine et la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, est actuellement mis en place afin que toutes les parties concernées puissent assurer ensemble le suivi des recommandations. Une réunion préliminaire de planification avec les principaux acteurs s'est tenue à cet effet à Nairobi le 24 juillet.

15. Dans le cadre de la recherche de solutions durables à la situation prolongée des réfugiés dans la région, le Gouvernement de la République démocratique du Congo et le HCR ont engagé le 13 avril une opération conjointe d'enregistrement biométrique afin de recenser les réfugiés rwandais dans l'est de la République démocratique du Congo et de savoir si ces derniers souhaitent retourner volontairement dans leur pays. L'opération d'enregistrement a commencé dans la province du Katanga. À ce jour, sur les 2 744 réfugiés rwandais enregistrés au Katanga, 124 ont exprimé le désir d'être rapatriés, tout comme environ 1 960 des 12 758 réfugiés enregistrés au Nord-Kivu et 63 des 1 009 réfugiés enregistrés à Kalehe (Sud-Kivu). Les opérations de recensement se poursuivent mais se sont heurtées à des difficultés dans plusieurs régions, notamment dans le Nord et Sud-Kivu, en raison des opérations militaires menées par les FARDC, des problèmes pour atteindre les réfugiés et des liens qui existeraient entre certains réfugiés rwandais et les FDLR. On estime à plus de 185 000 le nombre de Rwandais actuellement réfugiés dans le Nord et le Sud-Kivu.

C. Droits de l'homme, protection de l'enfance et violence sexuelle et sexiste

16. Dans la région des Grands Lacs, la situation des droits de l'homme est restée préoccupante. Selon le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et d'autres organisations de défense des droits de l'homme, des groupes armés et certains éléments des forces de sécurité gouvernementales auraient commis des violations graves des droits de l'homme (viols, exécutions extrajudiciaires, recrutement d'enfants, arrestations arbitraires, actes de torture et enlèvements) au Burundi, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo et au Soudan du Sud. Toutefois, certains pays ont pris des mesures pour lutter contre les violences sexuelles liées aux conflits. Ainsi, en République démocratique du Congo, les commandants des FARDC ont signé une déclaration historique le 31 mars dans le cadre du plan d'action national contre les violences sexuelles liées au conflit.

17. En outre, à Kampala, le centre régional de formation de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs spécialisé dans la lutte contre la violence sexuelle et sexiste, avec le soutien de mon Envoyé spécial, a commencé à dispenser des formations aux représentants des pouvoirs publics et aux fonctionnaires concernés (militaires, policiers, magistrats et juges) afin de leur donner les moyens de lutter efficacement contre les violences sexuelles.

D. Intégration économique régionale

18. Durant la période considérée, mon Envoyé spécial et les dirigeants de la région ont poursuivi leur action en faveur de la relance de la Communauté économique des pays des Grands Lacs, mais les progrès ont été freinés par la crise au Burundi. Malgré tout, mon Envoyé spécial est demeuré déterminé à atteindre cet objectif et a organisé à cette fin une série de consultations visant à faciliter la tenue prochaine d'un sommet de la Communauté économique. Par ailleurs, le Rwanda a réintégré la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) à l'occasion de la réunion des chefs d'État et de gouvernement qui s'est déroulée à N'Djamena le 25 mai 2015.

III. Respect des engagements pris dans l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération

A. Engagements pris par la République démocratique du Congo

19. Au cours de la période considérée, certains progrès ont été constatés dans l'exécution des engagements nationaux pris par la République démocratique du Congo. Du 27 avril au 2 mai ont été organisés les états généraux de la justice, qui ont débouché sur 200 recommandations visant à réformer et à réorganiser l'appareil judiciaire en République démocratique du Congo. Le Ministère de la justice prévoit d'élaborer d'ici à la fin de 2015 un programme quinquennal de réforme de la justice à partir de ces recommandations. Le 16 mai, le Ministre de la défense a lancé le Plan global et unique de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR III).

20. Le 30 mai, le Président Joseph Kabila a engagé des consultations nationales sur les échéances électorales de 2015 et 2016 avec des représentants de la majorité au pouvoir, de l'opposition, de la communauté internationale et des médias, ainsi qu'avec des chefs religieux. Dans le discours prononcé à l'occasion des cérémonies de la fête de l'indépendance, le 30 juin, il a déclaré que de nouveaux électeurs devraient avoir la possibilité de participer aux prochains scrutins. Il a en outre réaffirmé qu'il était urgent que toutes les parties prenantes congolaises engagent un dialogue, mais sans médiation étrangère.

21. Les 3 et 4 juin, le Bureau de mon Envoyé spécial et la MONUSCO ont organisé, en collaboration avec le Premier Ministre, le Ministère du plan et le mécanisme national de suivi, un séminaire de haut niveau sur la mise en œuvre des engagements nationaux pris par le pays dans l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération. Ce séminaire avait pour objectif de renforcer l'appropriation de l'Accord-cadre par les organismes compétents du Gouvernement, d'améliorer l'échange d'informations et de garantir que des ressources suffisantes soient allouées à l'exécution des engagements nationaux. À cette occasion, experts du Gouvernement et partenaires ont défini 83 actions prioritaires que le Ministère du plan doit inscrire dans le plan 2016 du Gouvernement. Ces actions ont été intégrées dans les recommandations du séminaire d'orientation budgétaire pour 2016, qui s'est tenu du 14 au 16 juillet 2015. Ces recommandations devraient être prises en compte dans le budget national pour 2016.

B. Engagements pris par les autres pays de la région

22. Durant la période considérée, les États signataires de l'Accord-cadre ont poursuivi leurs efforts visant à neutraliser les groupes armés qui alimentent l'instabilité dans la région. Le neuvième Sommet extraordinaire de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs a eu lieu à Luanda le 18 mai 2015. Il a réuni les chefs d'État de l'Afrique du Sud, de la République centrafricaine, de la République démocratique du Congo, du Soudan du Sud et de la Zambie, ainsi que le Vice-Président du Soudan, le Ministre des affaires étrangères du Rwanda, le Ministre de la défense de l'Ouganda et des hauts fonctionnaires du Congo et du Kenya. Ni la République-Unie de Tanzanie ni le Burundi n'ont participé au Sommet. Les participants ont exhorté les dirigeants à renforcer la coopération régionale de façon à pouvoir apporter une réponse efficace à la menace posée par les groupes armés, notamment les FDLR et les Forces démocratiques alliées. Ils ont également enjoint au secrétariat de la Conférence de créer, dans un délai de trois mois, un mécanisme associant l'Ouganda, la République démocratique du Congo, le Rwanda, l'ONU, l'Union africaine, la Communauté de développement de l'Afrique australe et la Conférence en vue d'accélérer le rapatriement des ex-combattants du M23. Ils ont par ailleurs appelé les gouvernements de la région à renforcer les dispositifs visant à faire face à la menace croissante que représente le terrorisme et recommandé que les responsables de la défense et du renseignement des États membres de la Conférence élaborent conjointement une stratégie régionale de lutte contre le terrorisme.

23. Durant la même période, plusieurs réunions régionales importantes consacrées au renforcement de la sécurité, et en particulier à la lutte contre le terrorisme, se sont déroulées dans la région. Du 25 au 28 juin, le Gouvernement kényan a organisé à Nairobi une conférence régionale sur le renforcement de la coopération dans la

lutte contre l'extrémisme violent qui a rassemblé quelque 300 participants, dont l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme de l'ONU, des universitaires du monde entier et des experts. Cette conférence régionale faisait suite au sommet sur la lutte contre l'extrémisme violent organisé par les États-Unis d'Amérique à Washington en février 2015. Le 14 juillet, l'Union africaine a convoqué à Kampala une réunion des responsables du renseignement et de la sécurité des pays de la Communauté d'Afrique de l'Est et de l'Autorité intergouvernementale pour le développement. Les discussions ont porté sur les moyens d'améliorer la coopération en matière de sécurité, de renforcer les capacités de lutte contre le terrorisme et d'endiguer la criminalité transfrontière.

24. Fait important au regard des engagements pris dans l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération et des dispositions de la résolution 2136 (2014) dans laquelle le Conseil de sécurité a appelé tous les États à faire en sorte qu'aucun appui ne soit apporté aux groupes armés, Jamil Mukulu, chef des Forces démocratiques alliées, qui figurait sur la Liste récapitulative relative aux sanctions imposées par le Conseil de sécurité depuis le 12 octobre 2011 pour avoir recruté des enfants soldats, commis des meurtres, infligé des mutilations et des violences sexuelles et attaqué des soldats de la paix, a été arrêté en République-Unie de Tanzanie en avril 2015. La justice tanzanienne ayant autorisé son extradition le 25 juin, il est actuellement détenu en Ouganda. La coopération dans les domaines de la sécurité et de la justice, dont témoignent l'arrestation et l'extradition de Jamil Mukulu et de ses complices, jouent un rôle important dans la lutte contre l'impunité qui entoure les activités des groupes armés dans la région.

25. Le 2 septembre, Bosco Ntaganda, ancien commandant des FARDC et chef de l'Union des patriotes congolais, un groupe rebelle, a plaidé non coupable devant la Cour pénale internationale. Accusé d'avoir commis des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre en Ituri en 2002 et 2003, il s'était rendu de son plein gré en mars 2013. Il s'agit du cinquième procès ouvert devant la Cour dans le cadre de la situation en République démocratique du Congo. J'encourage tous les signataires de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération à œuvrer ensemble à ce que les auteurs de violations graves des droits de l'homme soient traduits en justice.

26. À cet égard, les 25 et 26 août, les ministres de la justice des États membres de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs se sont réunis à Livingstone (Zambie) pour adopter la Feuille de route 2015-2018 élaborée par les mécanismes nationaux de coordination et les responsables juridiques de la Conférence au sujet de la mise en œuvre nationale des protocoles du Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des Grands Lacs. Dans leur déclaration finale, les ministres se sont engagés à accélérer et à mener à bien l'intégration dans l'ordre juridique interne des protocoles concernant : a) la non-agression et la défense mutuelle dans la région des Grands Lacs; b) la coopération judiciaire; c) la prévention et la répression de la violence sexuelle à l'égard des femmes et des enfants; d) la lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles. Ils ont également pris l'engagement de promouvoir l'entraide judiciaire dans le cadre de la lutte menée contre la criminalité transnationale et en particulier contre le terrorisme dans la région des Grands Lacs.

C. Engagements internationaux

27. Mon Envoyé spécial et les membres de son Bureau ont continué de dialoguer avec la communauté internationale et les partenaires de développement afin de coordonner la communication et d'harmoniser les initiatives actuellement menées en République démocratique du Congo et dans la région. Mon Envoyé spécial a également poursuivi son étroite collaboration avec l'Équipe des envoyés, le Groupe de contact international et des partenaires bilatéraux et multilatéraux afin de faciliter la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération et de dégager les ressources extrabudgétaires nécessaires pour mener des activités et des projets transfrontières visant à instaurer la confiance entre les dirigeants de la région. À ce sujet, la Belgique, la Norvège, les Pays-Bas et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ont contribué au fonds d'affectation spéciale du Bureau de mon Envoyé spécial, portant le montant total reçu à ce jour à 1,2 million de dollars.

28. Le Bureau de mon Envoyé spécial a en outre poursuivi son étroite coopération avec la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs. Le 14 mai a été conclu un protocole d'accord visant à faciliter la planification et l'organisation d'activités, de manifestations et de projets communs en faveur de la mise en œuvre du Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement de 2006 et de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération.

29. Dans le même ordre d'idées, les équipes de pays des Nations Unies présentes dans la région des Grands lacs ont étroitement collaboré avec mon Envoyé spécial à la réalisation des objectifs de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération. Le 23 juin, en marge de la réunion sous-régionale du Bureau du Programme des Nations Unies pour le développement pour l'Afrique, qu'organise chaque année le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), les coordonnateurs résidents de la région des Grands Lacs se sont réunis à Antananarivo pour adopter le plan stratégique régional des équipes de pays des Nations Unies destiné à favoriser la mise en œuvre de l'Accord-cadre. Un plan d'action détaillé conforme aux objectifs généraux de la feuille de route définie par mon Envoyé spécial et les membres de son Bureau est en cours d'élaboration.

30. Le 12 juillet, le Bureau de mon Envoyé spécial et la Banque mondiale ont coorganisé à Addis-Abeba la deuxième réunion sur les stratégies régionales de développement dans la région des Grands Lacs, qui a rassemblé des ministres, des fonctionnaires et des acteurs du secteur privé des États signataires. Cette réunion visait à évaluer les progrès accomplis depuis la dernière réunion, organisée deux ans auparavant, et à examiner les moyens de renforcer la collaboration dans la région. Les participants ont notamment débattu de l'importance d'allouer suffisamment de ressources budgétaires à la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération.

D. Les mécanismes de suivi de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération

31. Comme suite aux recommandations figurant au paragraphe 61 de mon précédent rapport sur la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies ont intensifié

leurs efforts visant à stimuler l'appui à la mise en œuvre de l'Accord-cadre et à renforcer ses structures de gouvernance. Dans ce contexte, mon Envoyé spécial et le Commissaire de l'Union africaine à la paix et à la sécurité, Smail Chergui, ont convoqué la deuxième réunion des garants de l'Accord-cadre le 13 juin à Johannesburg (Afrique du Sud), en marge du vingt-cinquième Sommet de l'Union africaine.

32. Pendant la réunion, les participants ont constaté la lenteur des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération et souligné qu'il était urgent de redoubler d'efforts pour accélérer la réalisation des objectifs prévus. En particulier, ils ont encouragé les États signataires à assumer une plus grande prise en charge des structures de gouvernance et de la mise en œuvre de l'Accord-cadre. Les participants ont demandé aux ministres des affaires étrangères des pays de la région d'organiser une réunion consacrée à l'élaboration conjointe de propositions à cet égard.

33. Dans le cadre de la suite donnée à la deuxième réunion des garants, mon Envoyé spécial et le Commissaire de l'Union africaine à la paix et à la sécurité ont organisé une retraite ministérielle des États signataires, à Nairobi le 10 juillet. Cette rencontre a permis aux ministres et autres représentants de haut niveau de procéder à une évaluation conjointe de la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération et d'étudier les moyens de renforcer le rôle des États signataires. Les ministres des affaires étrangères de l'Angola, du Burundi et du Kenya, et le Ministre de la défense de l'Afrique du Sud étaient présents, et la République démocratique du Congo, le Rwanda, l'Ouganda, la République-Unie de Tanzanie et la Zambie étaient représentés par de hauts responsables.

34. La retraite a offert l'occasion aux participants de souligner le fait que l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération demeurerait un instrument pertinent pour maintenir la paix, la sécurité et la coopération dans la région. Dans ce contexte, les participants ont approuvé un ensemble de propositions visant à renforcer les structures de gouvernance de l'Accord-cadre et leur prise en charge par les États membres. Parmi les mesures proposées, on citera notamment : a) la tenue, selon que de besoin, de sessions spéciales du mécanisme de suivi régional, en plus des sessions ordinaires tenues en marge des débats généraux des Nations Unies et des sommets de l'Union africaine; b) la promotion des actions à mener en priorité, définies à partir du plan d'action régional, par les chefs d'État et de gouvernement des pays de la région; et c) la participation personnelle des chefs d'État et de gouvernement aux réunions du mécanisme de suivi régional, ainsi que la participation de leurs représentants désignés aux réunions du Comité d'appui technique.

35. Les participants à la retraite ont également encouragé les garants de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération à continuer de jouer un rôle moteur et de se réunir régulièrement. Les participants ont, en outre, recommandé la tenue, selon qu'il convenait, de débats ministériels pendant les séances du mécanisme de suivi régional. Après l'examen et l'adoption des recommandations formulées par les chefs d'État et de gouvernement des pays de la région, mon Envoyé spécial continuera de consulter les États signataires sur les moyens les plus efficaces de mettre en œuvre ces recommandations.

36. Au cours de la période considérée, le Bureau de mon Envoyé spécial a facilité la tenue de deux réunions du Comité d'appui technique, au cours desquelles les

participants ont passé en revue les faits nouveaux survenus dans la région et ont étudié les problèmes rencontrés dans la mise en œuvre de l'Accord-cadre. À la dixième réunion, qui s'est tenue à Nairobi le 22 juillet, des membres du Comité d'appui technique ont examiné le document final de la retraite ministérielle susmentionnée et lui ont apporté les dernières touches. Le document final sera soumis aux chefs d'État et de gouvernement des pays de la région, pour approbation, à la sixième réunion du mécanisme de suivi régional, qui se tiendra le 29 septembre à New York.

IV. Activités de mon Envoyé spécial

37. Au cours de la période considérée, mon Envoyé spécial et son bureau ont mené une action soutenue dans les domaines prioritaires ci-après de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération: la neutralisation des influences négatives, en encourageant la reprise de la coopération militaire entre la République démocratique du Congo et la MONUSCO; la mise en œuvre de la Déclaration de Nairobi, en particulier le rapatriement des ex-combattants du M23 au Rwanda et en Ouganda; le renforcement de la coordination et la mise en place de partenariats stratégiques avec les équipes de pays des Nations Unies et les organisations régionales, à l'appui de la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération; le renforcement du processus de l'Accord-cadre et de ses organes directeurs (voir par. 31 à 35); la promotion de solutions durables pour les réfugiés et les personnes déplacées dans leur propre pays; la lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles; l'appui à l'action engagée en République démocratique du Congo pour faire progresser le respect des engagements nationaux en faveur de l'Accord-cadre; l'accélération des préparatifs de la Conférence sur l'investissement du secteur privé dans la région des Grands Lacs, qui doit se tenir les 24 et 25 février 2016 à Kinshasa; l'intensification de l'action menée pour mobiliser les forces vives dans la région, en particulier les femmes, les jeunes et les organisations de la société civile.

Neutralisation des forces négatives dans l'est de la République démocratique du Congo

38. Mon Envoyé spécial s'est rendu en République démocratique du Congo pour dialoguer avec les autorités et les parties prenantes concernées. Le 13 mars, il s'est entretenu avec le Président Kabila à Kinshasa, échangeant notamment des vues sur les questions liées à la coopération entre le Gouvernement de la République démocratique du Congo et la MONUSCO, en particulier sur la nécessité de reprendre les opérations militaires contre les FDLR. Au cours de la réunion, mon Envoyé spécial a encouragé le Président Kabila à soutenir et renforcer le partenariat par un dialogue structuré avec la MONUSCO afin de régler les questions problématiques. Le Président Kabila a convenu de la nécessité d'un dialogue stratégique permettant d'examiner toutes les questions en suspens entre les Nations Unies et le Gouvernement, et réaffirmé sa disposition à améliorer les relations avec la MONUSCO.

39. Le 8 juillet, mon Envoyé spécial s'est rendu dans le camp de transit Bahuma à Kisangani (République démocratique du Congo), qui abrite environ 768 ex-combattants des FDLR et des personnes à leur charge. Il a exhorté les ex-combattants à accepter de retourner dans leur pays d'origine et les a assurés que la

communauté internationale s'était engagée à appuyer leur rapatriement en toute sécurité et dans la dignité.

40. Le 15 juillet, mon Envoyé spécial, accompagné du Secrétaire exécutif de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, Ntumba Luaba, a rencontré le Président Kabila qui en avait fait la demande. Le Président les a informés de la situation concernant les FDLR, ainsi que des consultations qu'ils menaient alors avec les parties prenantes congolaises en préparation d'un dialogue national. Mon Envoyé spécial a félicité le Gouvernement pour les opérations militaires menées par les FADRC contre les FDLR et lui a demandé d'envisager la reprise rapide de la coopération et la collaboration militaires avec la MONUSCO en vue de neutraliser les FDLR. Il a également félicité le Président Kabila des concertations menées et du dialogue prévu et appelé de ses vœux un processus faisant intervenir toutes les parties prenantes congolaises, en vue de la mise au point d'une feuille de route consensuelle vers la tenue des prochaines élections.

41. Le 20 août, mon Envoyé spécial s'est rendu à Kigali où il s'est entretenu avec les autorités sur la présence continue de groupes armés dans la région, l'afflux de réfugiés burundais au Rwanda et ses incidences probables sur la stabilité de la région. Le 21 août, il s'est rendu, accompagné de hauts responsables rwandais, au Centre de démobilisation et de réinsertion de Mutobo, où des ex-combattants sont démobilisés, y compris d'anciens membres des Forces démocratiques de libération du Rwanda, afin de se rendre compte par lui-même de la situation sur le terrain. Il a également saisi l'occasion pour visiter le camp de Mahama et évaluer les conditions de vie des réfugiés burundais.

42. Il a également axé ses activités sur la mise en œuvre de la Déclaration de Nairobi, ainsi que le rapatriement des ex-combattants du M23 encore cantonnés au Rwanda et en Ouganda. En avril et en août, le Bureau de mon Envoyé spécial a participé à des visites sur le terrain dirigées par la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs en République démocratique du Congo, au Rwanda et en Ouganda, comme indiqué ci-avant. Au cours de la période considérée, mon Envoyé spécial a œuvré à la promotion de la mise en œuvre de la Déclaration de Nairobi, notamment du rapatriement volontaire, à l'occasion d'entretiens avec d'importants responsables en République démocratique du Congo, au Rwanda et en Ouganda.

Missions de bons offices relatives à la crise au Burundi

43. Afin d'éviter la crise qui menace et pourrait compromettre la paix, la sécurité et la stabilité de la région des Grands Lacs, j'ai dépêché mon Envoyé spécial au Burundi, le 24 avril, afin qu'il aide à désamorcer les tensions, atténuer la crise humanitaire croissante et facilite le dialogue en vue de la tenue d'élections crédibles, transparentes et ouvertes à tous, conformément à la résolution 2211 (2015) du Conseil de sécurité. Il a été en mesure de promouvoir le dialogue entre les parties jusqu'à la tenue du Sommet de la Communauté d'Afrique de l'Est, à compter du 13 mai, au cours duquel les chefs d'État et de gouvernement devaient délibérer sur la question centrale de l'ambition du Président Nkurunziza d'effectuer un troisième mandat. Après le Sommet, qui n'a pas suffi à épuiser la question du troisième mandat, et la tentative de coup d'État qui a eu lieu au Burundi le même jour, les parties sont convenues de poursuivre le dialogue sur les questions en suspens, étant entendu que la Communauté d'Afrique de l'Est resterait saisie de la question du troisième mandat. Tous les détails de l'action de mon Envoyé spécial au

Burundi sont décrits dans mon rapport du 7 juillet 2015 sur la Mission électorale des Nations Unies au Burundi (S/2015/510). Mon Envoyé spécial a continué de suivre la situation au Burundi et coordonne étroitement ses actions avec l'équipe d'envoyés spéciaux ainsi qu'avec le Groupe de contact international pour le Burundi.

Coordination et collaboration avec les organisations régionales

44. Le 25 août, mon Envoyé spécial a tenu une réunion consultative à Nairobi avec de hauts responsables des organisations régionales afin d'échanger des vues sur la coordination, la collaboration et le renforcement des synergies dans l'exécution des programmes en faveur de la paix, la sécurité et le développement dans la région des Grands Lacs, conformément aux objectifs de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération. Y ont assisté : le Secrétaire général de la Communauté d'Afrique de l'Est, les secrétaires exécutifs de la Communauté de développement de l'Afrique australe et de la Communauté économique des pays des Grands Lacs, le Secrétaire exécutif adjoint de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, le Secrétaire général adjoint du Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe, le Vice-Secrétaire général et Chef du Département de la paix et la sécurité de la CEEAC, ainsi que des représentants d'autres organisations, y compris la Commission économique pour l'Afrique, la Banque mondiale et le Bureau régional pour l'Afrique du PNUD. Entre autres décisions, les participants sont convenus de renforcer la coordination et la collaboration en matière de paix et de sécurité, d'investissement et d'intégration régionale, d'égalité des sexes et de gouvernance, notamment concernant les élections et la gestion des ressources naturelles. Ils sont également convenus de se réunir régulièrement sous les auspices de mon Envoyé spécial et du Représentant spécial pour la région des Grands Lacs de l'Union africaine.

Préparatifs de la Conférence sur l'investissement du secteur privé dans la région des Grands Lacs

45. Le Bureau de mon Envoyé spécial a réalisé des progrès importants dans le cadre des préparatifs de la Conférence sur l'investissement du secteur privé dans la région des Grands Lacs. Un comité directeur, composé de membres du Bureau de mon Envoyé spécial, de représentants du Gouvernement de la République démocratique du Congo, du secrétariat de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, du Pacte mondial des Nations Unies, d'organismes des Nations Unies participants, de représentants du secteur privé, de partenaires de développement et d'autres parties prenantes, a été créé et supervisera et guidera l'organisation de la Conférence. En outre, mon Envoyé spécial a présenté les objectifs de la Conférence à plus de 250 représentants des milieux d'affaires et de la société civile, investisseurs et responsables gouvernementaux, dans le cadre de la manifestation annuelle du Pacte mondial des Nations Unies, « Business for Peace », qui s'est tenue le 23 juin à New York.

46. Le Bureau de mon Envoyé spécial et le secrétariat de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs ont continué de collaborer étroitement avec la Société financière internationale et les représentants des gouvernements des pays de la région pour déterminer l'ouverture du marché aux possibilités d'investissement au niveau régional déjà approuvées par les gouvernements des pays de la région les 17 et 18 décembre 2014 à Luanda (Angola), en vue de leur

exploitation pendant la Conférence sur l'investissement du secteur privé dans la région des Grands Lacs. En même temps, mon Envoyé spécial a continué de promouvoir une intense coopération avec le Pacte mondial des Nations Unies et le comité national d'organisation congolais, présidé par le Ministre des affaires étrangères et comprenant les Ministres de la planification, de l'économie et de l'industrie et le Directeur général de l'office congolais de promotion des investissements, en vue d'assurer la réussite de la Conférence.

47. Les 1^{er} et 2 septembre, le Bureau de mon Envoyé spécial, en collaboration avec la Chambre panafricaine du commerce et de l'industrie, a organisé un atelier à Addis-Abeba sur la réglementation et le climat de l'investissement dans la région des Grands Lacs. Cet atelier a rassemblé des représentants des secteurs public et privé, qui ont échangé des vues sur les perspectives et les défis de l'investissement dans la région des Grands Lacs, dans le cadre des préparatifs de la Conférence.

Promotion des organisations de femmes, de jeunes et de la société civile

48. En ce qui concerne le rôle des femmes dans la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, mon Envoyé spécial a continué de défendre et de promouvoir l'autonomisation des femmes dans la région. À cet égard, le Programme pour les femmes de la région des Grands Lacs a tenu sa réunion inaugurale des bénéficiaires à Goma (République démocratique du Congo) du 13 au 15 mai 2015. La réunion a été organisée sous les auspices du Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, avec l'appui du Fonds mondial pour les femmes, du Fonds pour les femmes congolaises, de Femmes Africa solidarité et de la MONUSCO. Elle a rassemblé 60 femmes dirigeantes représentant 34 organisations locales du Burundi, de l'Ouganda, de la République démocratique du Congo et du Rwanda qui reçoivent des subventions du Fonds d'affectation spéciale du Bureau de mon Envoyé spécial. Les participantes ont réfléchi aux moyens d'approfondir leurs connaissances et leur participation aux processus de paix dans la région des Grands Lacs et examiné les possibilités de renforcer la collaboration sur les questions importantes telles que les moyens de subsistance disponibles dans la région. Les bénéficiaires au niveau local ont également eu l'occasion d'échanger des données d'expérience sur les activités, les enjeux et les stratégies liés au processus de mise en œuvre. Ils ont en outre examiné les possibilités de collaboration aux niveaux national et régional.

49. Les subventions accordées jusqu'à présent se répartissent comme suit : République démocratique du Congo (25 subventions d'un montant total de 351 430 dollars), Rwanda (6 subventions d'un montant total de 87 400 dollars), Burundi (5 subventions d'un montant total de 60 000 dollars) et Ouganda (3 subventions d'un montant total de 50 000 dollars). Sur le plan thématique, les subventions ont eu pour objet de favoriser : la mise en œuvre des plans d'action régionaux pour l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité (23 000 dollars); le suivi et la promotion de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération et l'exécution des plans d'action régionaux et nationaux pour l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité (166 900 dollars); et l'appui aux initiatives de lutte contre les violences faites aux femmes (144 874 dollars); la promotion de la femme et de ses moyens de subsistance (210 056 dollars); les projets visant à fournir un accès aux énergies propres à l'échelon local (50 000 dollars).

50. Le 18 juin 2015, la troisième conférence téléphonique du Comité consultatif du Programme pour les femmes de la région des Grands Lacs a permis de faire le point sur les principales conclusions de la réunion inaugurale des bénéficiaires ainsi que sur les activités de collecte de fonds du Programme et des domaines d'action prioritaires pour les trois prochains mois, notamment le suivi de l'utilisation des subventions versées. Le Bureau de mon Envoyé spécial a également aidé la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs à mettre en place le secrétariat du Forum régional sur les femmes de la Conférence qui s'est tenu à Kigali au cours de la période considérée.

51. En parallèle, du 7 au 15 juin, mon Envoyé spécial et son équipe ont participé à une série de réunions et de manifestations de haut niveau organisées en marge de la vingt-cinquième session du Sommet de l'Union africaine, tenue à Johannesburg (Afrique du Sud) sur le thème de l'autonomisation et de la promotion de la femme en vue de la réalisation de l'Agenda 2063 pour l'Afrique. Un déjeuner de travail de haut niveau a notamment été organisé, au cours duquel a été soulignée la nécessité urgente de lutter contre le phénomène, répandu à l'échelle mondiale, de la violence à l'égard des femmes et des violations des droits de l'homme ayant des incidences sur les femmes et les filles, en particulier dans les zones touchées par les conflits. Les participants à la réunion ont également souligné qu'il importait de renforcer les initiatives telles que le Programme pour les femmes de la région des Grands Lacs.

52. Mon Envoyé spécial a poursuivi son dialogue avec la société civile de la région, dans le cadre de l'action menée pour promouvoir et renforcer la participation de la société civile à la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération. Les 29 et 30 avril, le Bureau de mon Envoyé spécial, avec le concours de la MONUSCO, de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, du Gouvernement néerlandais, du PNUD et d'autres organismes des Nations Unies, ainsi que du Gouvernement ougandais, a organisé une consultation rassemblant 45 acteurs de la société civile de la région des Grands Lacs à Entebbe (Ouganda). Les participants ont été sélectionnés dans le cadre d'ateliers nationaux et comprenaient des acteurs de la société civile du Burundi, du Kenya, de l'Ouganda, de la République démocratique du Congo, du Rwanda, de la République-Unie de Tanzanie et de la Zambie, ainsi que des représentants du forum régional de la société civile de la Conférence, du Programme pour les femmes et d'organisations non gouvernementales internationales. Après de longues délibérations, les participants ont élaboré un plan d'action visant à soutenir la société civile et à favoriser sa participation à la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, conformément aux grands objectifs de la feuille de route tracée par mon Envoyé spécial.

53. En outre, mon Envoyé spécial, en collaboration avec le Forum multiobjectifs de la jeunesse de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), a engagé la mise en place de centres de jeunes dans les communautés frontalières de l'est de la République démocratique du Congo en vue de renforcer la coopération transfrontalière et la confiance dans la région. Le premier centre devrait être lancé par mon Envoyé spécial en octobre, en collaboration avec plusieurs partenaires. Le Bureau de mon Envoyé spécial a également entrepris des projets relatifs aux jeunes et aux femmes avec la Communauté économique des pays des Grands Lacs afin d'améliorer le commerce transfrontalier entre les femmes et de promouvoir le renforcement de la confiance et la cordialité des relations entre les communautés

frontalières de la région. Pour renforcer davantage le Forum multiobjectifs de la jeunesse, créé en 2014, mon Envoyé spécial a organisé une réunion à Nairobi le 25 août avec des représentants du secrétariat de la Conférence, du Forum et du Gouvernement kényan, en vue d'explorer les moyens d'aider durablement le secrétariat du Forum.

Promotion de solutions durables en faveur des réfugiés et des déplacés

54. Conscient de l'incidence des différends liés aux terres et aux biens sur les conflits, les déplacements et les retours, le Bureau de mon Envoyé spécial a aidé la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, ONU-Habitat et le Gouvernement kényan à organiser à Nairobi, du 21 au 24 avril, des ateliers d'experts et une réunion ministérielle de haut niveau sur les réfugiés, ainsi que leurs droits fonciers et de propriété. À la fin de la réunion, les ministres chargés des questions foncières et des questions relatives aux réfugiés se sont engagés à mettre en œuvre le Protocole sur les droits à la propriété des rapatriés et à établir un lien entre les politiques foncières et la protection des réfugiés et les politiques de développement de la région.

55. Le 1^{er} septembre, le Bureau de mon Envoyé spécial a pris part à une consultation organisée par le HCR à Nairobi sur le maintien du caractère civil et humanitaire de l'asile et des camps de déplacés. La réunion a porté sur les problèmes posés par la présence d'ex-combattants des groupes armés parmi les populations déplacées, ainsi que sur le risque que cette présence favorise la suspicion et la méfiance des autorités des pays d'accueil, ce qui pourrait mener à la fermeture des frontières et au retour forcé de réfugiés.

Consultations relatives à la lutte contre l'exploitation et le commerce illicites des ressources naturelles

56. Le Conseiller spécial de mon Envoyé spécial a pris part à la réunion du Groupe de travail sur l'exploitation et le commerce illicites des ressources naturelles dans la région des Grands Lacs qui s'est tenue à Bruxelles du 24 au 26 mars et à l'occasion de laquelle il a été souligné que, outre les groupes armés, des réseaux criminels se livreraient à l'exploitation et au commerce illicites de ressources naturelles dans la région des Grands Lacs. À cet égard, mon Envoyé spécial participe, avec d'autres partenaires de l'ONU, à des projets communs visant à empêcher les groupes armés de tirer parti de l'exploitation illégale des ressources naturelles dans l'est de la République démocratique du Congo. Le 14 avril, le Bureau de mon Envoyé spécial, en collaboration avec la MONUSCO et le Programme des Nations Unies pour l'environnement, a publié un rapport sur l'exploitation et le commerce illégaux des ressources naturelles bénéficiant aux groupes criminels organisés, qui énonce des recommandations sur la manière de priver les groupes armés des moyens économiques que leur offrent ces activités illégales.

V. Observations

57. Au cours de l'année écoulée, la République démocratique du Congo et les autres pays de la région ont pris des mesures encourageantes en vue de mettre en œuvre les engagements pris dans l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la

coopération. Le séminaire de haut niveau tenu les 3 et 4 juin sur les engagements nationaux pris par la République démocratique du Congo, la réunion des garants de l'Accord-cadre organisée le 13 juin et la retraite ministérielle qui a eu lieu le 10 juillet ont tous souligné l'actualité de l'Accord-cadre et l'engagement pris par ses signataires d'en réaliser les objectifs et de renforcer l'appropriation de la mise en œuvre. Je me félicite de ces initiatives et j'encourage les dirigeants de la région à prendre immédiatement des mesures pour appliquer les recommandations issues de ces importantes réunions. J'espère que la mise en œuvre de ces recommandations contribuera à revitaliser l'Accord-cadre, à renforcer ses structures de gouvernance et à améliorer sa capacité d'aider à faire face aux menaces inquiétantes qui pèsent sur la paix et la sécurité de la région, en particulier à l'heure où plusieurs pays connaissent des périodes électorales et des transitions politiques délicates.

58. J'encourage les chefs d'État et de gouvernement des pays signataires à renforcer leur engagement en faveur de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération et à défendre des initiatives spécifiques visant à surmonter les principaux problèmes qui pèsent sur la paix, la sécurité et le développement de la région. À cet égard, la neutralisation rapide de tous les groupes armés dans l'est de la République démocratique du Congo, l'accélération du rapatriement des ex-combattants du M23 et des personnes à leur charge, la mise en œuvre de toutes les autres dispositions des Déclarations de Nairobi et la réunion d'un sommet de la Communauté économique des pays des Grands Lacs devraient rester au premier rang des priorités de la région.

59. Je me réjouis de l'arrestation récente de Jamil Mukulu, qui fera avancer la lutte contre l'impunité des auteurs de violations flagrantes des droits de l'homme. J'appelle les autorités judiciaires de tous les États signataires à s'acquitter de leur obligation de coopérer sur les questions judiciaires cruciales, et je les encourage à solliciter l'aide de mon Envoyé spécial en cas de besoin. J'engage le Gouvernement de la République démocratique du Congo à poursuivre ses efforts en vue de neutraliser définitivement les FDLR et à reprendre les opérations conjointes avec la MONUSCO en ce sens. Je me félicite de la poursuite de la collaboration établie entre les FARDC et la MONUSCO dans le but d'éliminer les autres groupes armés dans l'est de la République démocratique du Congo, étant entendu qu'il est nécessaire de limiter les risques encourus par les populations civiles lors des opérations militaires. Ces opérations devraient se poursuivre en parallèle des initiatives politiques et diplomatiques menées jusqu'à ce que l'est de la République démocratique du Congo soit libéré de la présence nocive des groupes armés illégaux. Je demande à l'Ouganda, à la République démocratique du Congo et au Rwanda d'engager un dialogue franc, avec le concours de mon Envoyé spécial et d'autres partenaires, afin d'accélérer le rapatriement des combattants du M23 se trouvant toujours en Ouganda et au Rwanda.

60. Au vu des échéances électorales qui s'annoncent dans plusieurs pays de la région, j'exhorte les chefs d'État et de gouvernement et toutes les parties prenantes à faire preuve de responsabilité et à respecter la volonté du peuple ainsi que les principes inscrits dans la constitution de leur pays. Je demande en outre que les dispositions de la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance, adoptée en 2007 par l'Union africaine, soient strictement observées. Comme je l'ai indiqué dans plusieurs déclarations au cours de la période considérée, je déplore la violence et la radicalisation qui ont marqué les élections de 2015 au Burundi. Je prie instamment les autorités burundaises de respecter les droits de

l'homme de tous les citoyens, en particulier les libertés de réunion, d'association et d'expression. Je demande au Gouvernement burundais de prendre immédiatement des mesures pour prévenir les violations des droits de l'homme et traduire rapidement en justice les auteurs de tels actes.

61. Les répercussions régionales de la crise au Burundi ne doivent pas être sous-estimées. Tout indique que la crise a eu de profondes conséquences sur le plan humanitaire et suscité des divisions et une méfiance qui mettent en péril la cordialité des relations cordiales entre pays voisins et la stabilité de la région. J'appelle tous les États accueillant des anciens responsables burundais, y compris d'anciens officiers de l'armée, à faire en sorte que ces individus ne se livrent pas à des activités susceptibles de déstabiliser davantage le Burundi. Je salue les efforts déployés récemment par la CAE, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, l'Union africaine et l'ONU pour mettre fin à la crise, et demande instamment à toutes les parties burundaises concernées de reprendre d'urgence un dialogue inclusif et sincère. À cet égard, j'apporte mon appui sans réserve au Président ougandais Museveni dans son rôle de facilitateur. Par ailleurs, je demande aux donateurs et aux partenaires internationaux de se joindre à l'action que nous menons pour répondre aux besoins humanitaires de la région.

62. Je me félicite de l'initiative du Programme pour les femmes de la région des Grands Lacs et des résultats obtenus jusqu'à présent. Le Programme demeure un moyen inégalé pour les femmes de la région des Grands Lacs de faire entendre leur voix et de participer activement aux décisions ainsi qu'au développement social et économique de la région. Je tiens à remercier les Gouvernements de l'Irlande, des Pays-Bas et de la Norvège, ainsi que la Oak Foundation et les donateurs individuels, du généreux concours qu'ils ont apporté au Programme. J'encourage vivement les autres donateurs à soutenir cette initiative qui contribue à améliorer les conditions de vie et les perspectives des populations vulnérables de la région.

63. Je salue les efforts actuellement déployés par le Gouvernement de la République démocratique du Congo, mon Envoyé spécial et la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs pour préparer la conférence sur l'investissement du secteur privé dans la région des Grands Lacs, qui doit se tenir à Kinshasa au début de l'année prochaine. Cette conférence offrira à la région des Grands Lacs une occasion exceptionnelle de présenter tout un éventail de possibilités d'investissement choisies en fonction de leur capacité de promouvoir l'intégration régionale et la coopération économique et de contribuer à la stabilité à long terme. Je demande à la communauté internationale, aux chefs d'État de la région et aux milieux d'affaires d'aider mon Envoyé spécial, la Conférence internationale et le Gouvernement de la République démocratique du Congo à assurer la réussite de cette conférence.

64. Les initiatives d'ordre économique telles que la Conférence sur l'investissement du secteur privé dans la région des Grands Lacs devraient favoriser la création d'emplois, faciliter la communication et la connectivité, améliorer les capacités de production, créer de nouvelles chaînes de valeur régionales et faire prospérer le commerce transfrontières et intrarégional. Fait important, elles devraient accroître la prospérité partagée, contribuer à ce que les forces négatives ne soient ni soutenues ni tolérées, et renforcer la capacité des États de mobiliser des ressources internes pour répondre à leurs besoins en matière de développement.

65. Je tiens à saluer les contributions apportées par les Gouvernements de la Belgique, de la Norvège, des Pays-Bas et du Royaume-Uni au Fonds d'affectation spéciale géré par le Bureau de mon Envoyé spécial en vue de stimuler la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération. Je me félicite de la collaboration efficace qui s'est établie entre le Bureau de mon Envoyé spécial, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et les pays de la région, en particulier dans le cadre de la mise en œuvre de projets ayant trait au Programme pour les femmes, au centre des jeunes pour la paix et à la Conférence sur l'investissement du secteur privé dans la région des Grands Lacs. Ces projets sont susceptibles d'aider à remédier aux causes profondes de l'instabilité de la région, à lutter contre les inégalités économiques et les injustices sociales et à autonomiser les femmes et les jeunes. Je suis également reconnaissant à tous les organismes, fonds et programmes des Nations Unies présents dans la région des Grands Lacs du concours qu'ils prêtent à mon Envoyé spécial.

66. Enfin, je remercie mon Envoyé spécial et son bureau qui s'emploient sans relâche à suivre et à coordonner la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération dans un contexte régional difficile. J'invite le Conseil de sécurité et la communauté internationale à continuer d'aider les États signataires dans les efforts qu'ils déploient pour promouvoir la paix, la sécurité, la coopération et le développement dans la région des Grands Lacs.
